

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVRER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº P19- 067335

ND: 32009

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11817 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Elomari IMANE

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : INES Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : INES

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie Nº P19-067335

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.

Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

11807

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

EL OMARI JIHANE

Date de naissance :

29/08/75

Adresse :

84 LOT JAWHAR - TARGA

Tél. :

061473555

Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

22 JUIN 2020

Age : 45 ans

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Fille

Conjoint

Enfan

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'at

meilleur conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 22/06/2020

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	27	

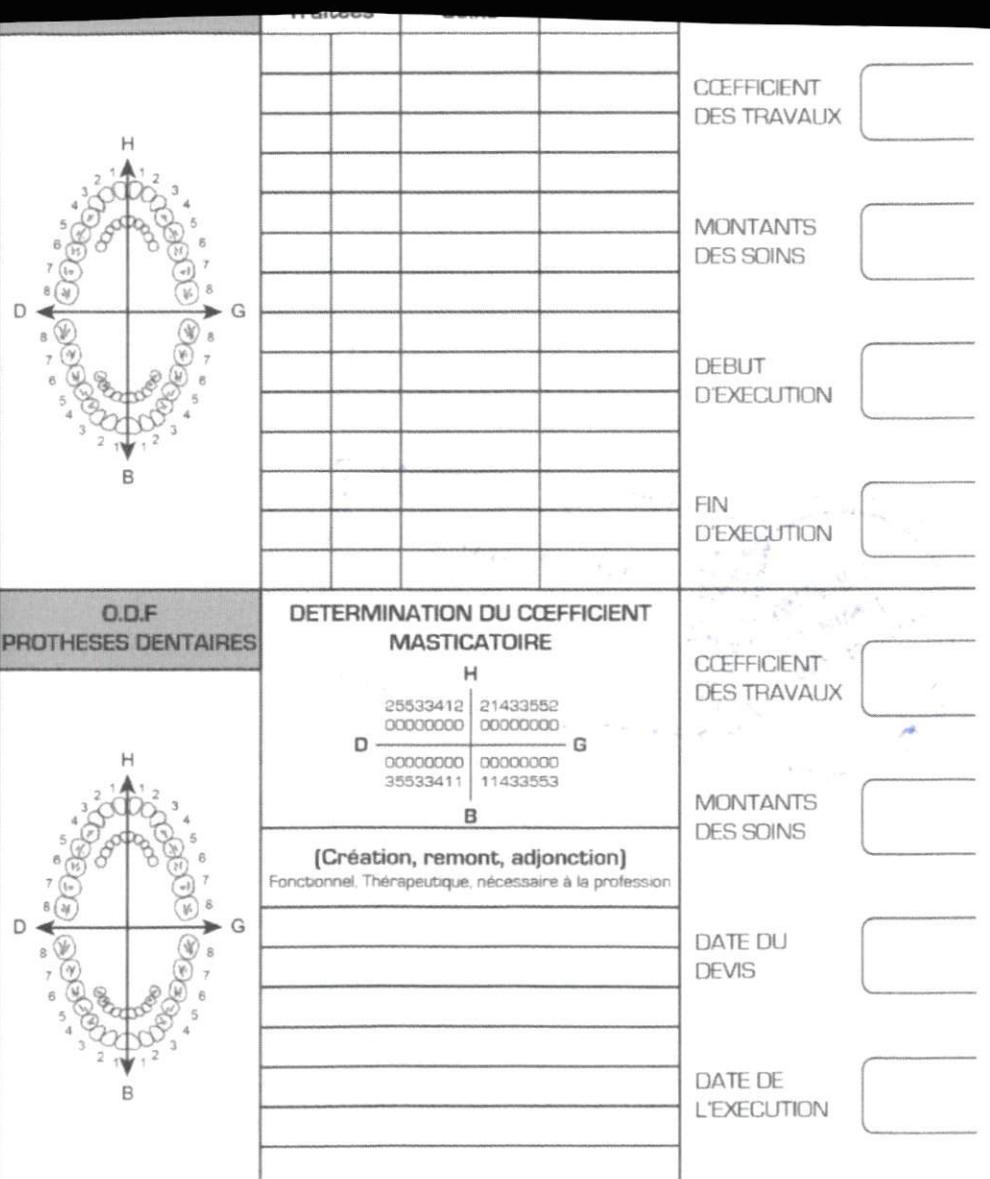
ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Sachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉ

Laboratoire Al Firdaous d'Analyses médicales

Dr. ASSEM NADA

Adresse : Al Massira 1 Lot B,N 683 Appt 1 Marrakech Téléphone/Fax :05 24 34 54 98

GSM: 06 71 40 71 01

ICE : 00221996700004 - IF : 33626206 - INPE : 073062994

Facture

Marrakech , le 28/05/2020

N° facture 2020-0519

Date 27/05/2020

LASMOLLES Ines

Designation Acte	Cotation B
Hemogramme + Plaquettes	80
Ferritine	250
TSH us 3ème génération	250
Prélèvement sang veineux	1
Total B	580
Total	800,00

Arrêtée la présente facture à la somme de : Huit cent dirhams***

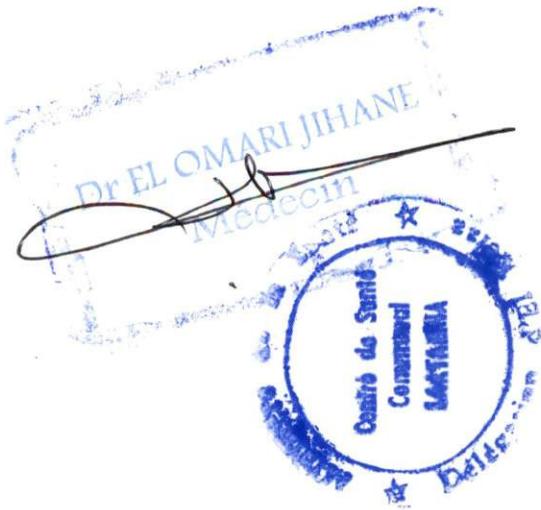
Laboratoire d'Analyses Médicales AL FIRDAOUS
Dr. ASSEM NADA
Medecin Biologiste
Tel. Fax : 05 24 34 54 98 GSM : 06 71 40 71 01
Al Massira 1, Lot B, N° 683 Appt. 1 Marrakech

Le 27.05.20

Enfant Las molles fines

- TSH 0.5
- Ferritine
- NFS

Laboratoire d'Analyses Médicales AL FIRDAOUS
Dr. A55/11 Nada
Bacterin Biologiste
Tel / Fax : 05 24 34 93 65M 06 71 40 71 01
41, Sidi L. Kut. B. N°683 Apt. 1 Marrakech



Docteur Nada ASSEM
Médecin Biologiste
Enf LASMOLLES Ines

Barcode
Dossier N° INPE073062004 270520-007

الدكتورة ندى عاصم
طبيبة إحيائية
Page : 2/2

BIOCHIMIE

Ferritine : : 26,86 ng/ml

(Technique : Technique ELFA Vidas Biomérieux)

Hommes : 20 à 200 ng/ml
Femmes cycliques : 10 à 125 ng/ml
Femme ménopausées : 20 à 200 ng/ml
Nourrisson < 1 mois : 90 à 600 ng/ml
Nourrisson 1 à 2 mois : 140 à 400 ng/ml
Nourrisson 2 à 6 mois : 40 à 220 ng/ml
Nourrisson > 6 mois
et Enfant jusqu'à 15 ans: 15 à 80 ng/ml

Valeurs Usuelles

Antériorité

HORMONOLOGIE

TSH-us : Thyréostimuline-Hormone : 2,85 µUI/ml

(Techn. IMMUNOENZYMATIQUE VIDAS Biomérieux)

La TSH est l'indicateur le plus sensible pour évaluer un dysfonctionnement thyroïdien. Une variation minime de la T4 Libre provoque une réponse très amplifiée de la TSH. Cependant, la TSH répond aux variations de la T4L avec un temps de latence important, au moins 8 semaines pour une réponse complète.

Valeurs Usuelles

(0,25 - 5)

Antériorité

Laboratoire d'Analyses Médicales AL FIRDAOUS
Dr. ASSEM Nada
Médecin Biologiste
Tél. & Fax : 05 24 34 98 - GSM : 06 71 40 71 01
Al Massira 1, Lottissement B N° 683 Appt. 1 Marrakech

Marrakech, le 28/05/2020

Compte rendu d'analyses

Dossier N° : 270520-007 Pvt du: 27/05/2020 14:38
Nom : Enf LASMOLLES Ines
Prescripteur Dr : EL OMARI JIHANE

Page : 1/2

HEMATOLOGIE

Hemogramme + Plaquettes

		Valeurs Usuelles	Antériorité
Erythrocytes	: 4,70 $10^6/\text{mm}^3$	(3,9 - 5,2)	
Hémoglobine	: 13,70 g/dl	(11,1 - 14,7)	
Hématocrite	: 39,20 %	(32 - 45)	
VGM	: 83,40 fL	(75 - 95)	
TCMH	: 29,15 pg	(24 - 30)	
CCMH	: 34,95 g/dl	(31 - 37)	
Leucocytes	: 5610 $/\text{mm}^3$	(4000 - 14500)	
Polynucléaires Neutrophiles	: 39,9 % 2238,00 $/\text{mm}^3$	(38 - 55) (1500 - 8000)	
Lymphocytes	: 50 % 2805,00 $/\text{mm}^3$	(25 - 48) (1000 - 7000)	
Monocytes	: 6,2 % 348,00 $/\text{mm}^3$	(4 - 9) (150 - 1300)	
Polynucléaires Eosinophiles	: 3,5 % 196,00 $/\text{mm}^3$	(1 - 4) (100 - 500)	
Polynucléaires Basophiles	: 0,4 % 22,00 $/\text{mm}^3$	(Inférieur à 1) (Inférieur à 100)	
Plaquettes	: 316 $10^3/\text{mm}^3$	(165 - 460)	

الدكتورة ندى عاصم
طبيبة إحيائية
Laboratoire d'Analyses Médicales AL FIRDAOUS
Dr. ASSEM Nada
Médecin Biologiste
Tél & Fax : +212 5 24 34 54 98 - GSM : 06 71 40 71 01
Al Massira 1, Lottissement B, N° 683 Appt 1 Marrakech